



Droit au patrimoine d'une succession.

Par **jmccote**, le **07/12/2009** à **17:29**

Bonjour, je vous explique mon cas j'avais une vie commune (marier) avec une femme qui elle a décédé juin 2009, on a eu une période noire qui nous a amenés à une séparation de corps, (partage des biens) jugement a été porté juin 2007, nous avons repris la vie commune en sept. 2007 on n'a pas demeuré ensemble tout de suite parce que ma conjointe avait signé un bail de loyer d'une année. en mai 2008 elle a aménagé officiellement, durant notre séparation de corps ma conjointe a changé le bénéficiaire qui était moi pour nos trois enfants qu'on a eu ensemble âgés de 23, 21, et 18 ans. QUESTIONS,
Quelles sont mes droits sur le patrimoine?
Quelles sont les délais pour un bénéficiaire de renoncer à la succession?
Merci d'avance.

Jean-Marc Côté
240 rang 8-9 est
Chazel J0Z-1N0 Québec Canada
819-333-5501